

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public

Index AI : AMR 19/027/2006

Août 2006

ÉFAI

Peuples autochtones du Brésil : leur vie et leurs terres sont menacées

« Pour nous, la terre est sacrée. Elle est l'essence de la vie pour les Kaiowás. La terre est la structure de la vie pour nous, les indigènes guaranis. »

Lettre d'un chef guarani-kaiowá à Survival International

Le 16 décembre 2005, une communauté guarani-kaiowá de l'État du Mato Grosso do Sul a été violemment expulsée de ses terres ancestrales par la police fédérale, qui a agi avec le soutien tacite des propriétaires terriens locaux. Les Guaranis-Kaiowás ont été contraints d'établir un campement sur le bord d'une route voisine, où ils manquent de nourriture, d'abris et d'installations sanitaires.

Le 24 décembre 2005, neuf jours après l'expulsion, Dorvalino Rocha, trente-neuf ans, a reçu une balle dans la poitrine à l'entrée d'une ferme située sur le territoire litigieux. Selon les informations disponibles, il aurait été tué par un vigile au service de propriétaires terriens locaux.

Dorvalino Rocha était le 38^e indigène tué en 2005, l'année la plus terrible depuis plus de dix ans selon le *Conselho Indigenista Missionário* (CIMI), une organisation non gouvernementale brésilienne. Vingt-huit de ces meurtres ont eu lieu dans l'État du Mato Grosso do Sul.

L'expulsion de la communauté guarani-kaiowá a fait suite à une décision de la Cour suprême, qui a eu pour effet de suspendre le droit des Guaranis-Kaiowás de vivre sur leurs terres, un droit pourtant inscrit dans la Constitution.

Cette situation résulte du fait que la justice et l'État brésiliens ne font pas respecter systématiquement les droits des communautés indigènes.

Les populations autochtones sont contraintes de camper près de leurs terres ancestrales et vivent constamment dans la peur de subir des représailles de la part des hommes armés qui sont au service de propriétaires fonciers ou de sociétés de surveillance peu contrôlées.

Informations complémentaires

Les terres sont essentielles aux populations indigènes du Brésil et au respect de leurs droits élémentaires (identité, culture, accès à la nourriture et la santé). Pendant des siècles, les communautés indigènes du Brésil ont été expulsées brutalement de leurs terres par ceux qui cherchaient à s'en approprier les richesses. Aujourd'hui, cette violence perdure, attisée par les intérêts concurrents des entreprises, des prospecteurs, des éleveurs de bétail, des compagnies d'exploitation forestière et de l'armée. Ces groupes exercent souvent une grande influence dans les sphères économiques et politiques et ils peuvent en faire usage pour retarder ou interrompre la résolution des conflits fonciers.

La communauté guarani-kaiowá, l'une des plus importantes au Brésil, vit sur des terres qui font partie des plus petites et des plus pauvres du pays : ces poches rurales de pauvreté sont encerclées par d'immenses plantations de canne à sucre et de soja ou par des réserves urbaines surpeuplées minées par la malnutrition, la maladie et des conditions de vie sordides. La mortalité infantile des communautés guaranis-kaiowás a connu au cours de ces dernières années une augmentation dramatique, apparemment causée en grande partie par le manque de nourriture et par la malnutrition. Le chiffre de 64 décès pour 1 000 enfants a été atteint en 2004, soit plus du double de la moyenne au Brésil. Un député fédéral a estimé qu'il s'agissait d'un « véritable génocide de la communauté indigène du Mato Grosso do Sul¹ ».

Le droit des populations indigènes à disposer de leurs terres est inscrit dans la Constitution de 1988. En adoptant cette dernière, le gouvernement s'était engagé à reconnaître et à protéger, dans un délai de cinq ans, le droit de propriété des peuples autochtones sur leurs terres ancestrales. Or, plus de dix ans après, au moins 100 territoires indigènes reconnus comme tels attendent toujours leur identification, qui n'est que la première étape du processus de reconnaissance et de protection du droit à la terre.

En 2004, le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale a exhorté le gouvernement brésilien à achever la démarcation de la totalité des terres indigènes. Il a également déploré le fait que les multiples agressions dont sont victimes les populations autochtones menacent et entravent leur droit de propriété et de jouissance sur leurs terres.

Partout dans le monde, les populations indigènes sont confrontées à un racisme profondément enraciné et à des lois et politiques discriminatoires. Leur droit de vivre sur leurs terres et d'en disposer à leur guise n'étant pas protégé de manière adéquate, les peuples autochtones, privés de ces territoires essentiels à leur identité culturelle et à leur survie quotidienne, sont souvent contraints de vivre dans des conditions d'extrême pauvreté et victimes de maladies. Amnesty International travaille aux côtés d'associations indigènes du monde entier afin de faire évoluer les normes internationales relatives aux droits humains, pour que celles-ci tiennent compte des besoins et de la situation spécifiques des peuples autochtones. Amnesty International demande par conséquent l'adoption immédiate de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones lors de l'Assemblée générale de 2006.

ACTION RECOMMANDÉE

Écrivez au ministre brésilien de la Justice et au gouverneur de l'État du Mato Grosso do Sul :

- dites-vous préoccupé(e) par l'escalade de la violence contre les populations indigènes au Brésil ;
- demandez que les personnes impliquées dans le meurtre de Dorvalino Rocha soient traduites en justice ;
- exhortez les autorités à élaborer des politiques claires et des stratégies spécifiques pour protéger les droits humains des Guaranis-Kaiowás, notamment leur droit à la terre.

¹ *Diário MS*, 27 janvier 2005.

DESTINATAIRES DES APPELS

Ministre fédéral de la Justice :

Exmo. Ministro da Justiça da República Federativa do Brasil

Dr Márcio Thomaz Bastos

Esplanada dos Ministérios

Bloco « T »

70712-902 Brasília – D.F.

Brésil

Fax : +55 61 3322 6817

Formule d'appel : *Vossa Excelência*, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur de l'État du Mato Grosso do Sul :

Exmo. Governador do Estado do Mato Grosso do Sul

Sr. José Orcírio Miranda dos Santos

Parque dos Poderes

Bloco 8

79031-902 - Campo Grande – MS

Brésil

Fax : +55 67 3318 1120

Formule d'appel : *Vossa Excelência*, / Monsieur le Gouverneur,

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre The Indigenous Peoples of Brazil: Lands and Life Under Threat.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - août 2006.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>